



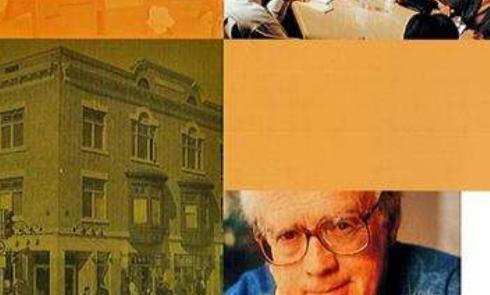
RAPPORT ANNUEL 2013

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS











RAPPORT ANNUEL 2013

CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

9 AVRIL 2014

TABLE DES MATIÈRES

| 1. | MOT | DE LA PRÉSIDENTE | 3 |
|----|---------------------------------------|---|----|
| 2. | PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER | | 4 |
| | 2.1. | Description générale d'un conseil de quartier | |
| | 2.2. | | 4 |
| | 2.3. | La mission du conseil de quartier | 5 |
| | 2.4. | Le rôle du conseil de quartier | 6 |
| | 2.5. | Membres | |
| | 2.6. | Membres du conseil d'arrondissemente du conseil de quartier | 7 |
| | 2.7. | Conseillère en consultations publiques | 7 |
| | 2.8. | Limites du quartier | 8 |
| 3. | FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER | | 9 |
| | 3.1. | Assemblées et réunions | 9 |
| 4. | REP | RÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES | 10 |
| 5. | DEN | IANDES D'OPINION | 11 |
| 6. | RÉA | LISATIONS ET RÉSEAUTAGE | 15 |
| 7. | PAR | TICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS | 17 |

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom des membres du conseil d'administration, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel 2013 du conseil de quartier de Saint-Louis.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 10 avril 2013, quatre citoyens ont été élus au Conseil de quartier de Saint-Louis pour un mandat de deux ans et quatre autres pour un mandat d'un an. Ce sont ajoutés trois citoyens qui ont été cooptés.

Tous les membres du conseil de quartier sont fiers d'appartenir à cette équipe qui poursuit une mission de défense des intérêts et de la qualité de vie à travers diverses activités et en partenariat avec d'autres organismes locaux.

L'année 2013 a été une année de structuration des activités et de consolidation d'équipe pour les membres du conseil de quartier. Les élections municipales ont introduit de nouveaux représentants au sein du conseil de quartier apportant ainsi une intéressante diversité à l'équipe. Ces personnes ont à se familiariser avec de nombreux dossiers et investissent temps et énergie dans l'apprentissage de leur rôle. Nous devons apprendre à travailler ensemble, à maintenir l'ouverture requise afin que la vision citoyenne y soit présentée avec qualité, accueillie, comprise et portée par nos élus aux instances de la Ville pour qu'ensemble les citoyens bâtissent la cité.

Nous vivons une période de très grands changements. Les orientations prises aujourd'hui auront des impacts majeurs, dont certains sont déjà observables, mais surtout, elles engageront le milieu de vie de plusieurs générations à venir. La contribution des citoyens à la réflexion et au processus de décision est plus que jamais requise et doit donc être prise en compte. Pour ce faire, le conseil de quartier est une instance privilégiée.

Le conseil de quartier est composé de citoyens et citoyennes bénévoles, qui viennent de différents horizons ce qui enrichit la réflexion. Notre pouvoir de recommandation est un pouvoir d'influence auprès de la Ville en ce qui concerne notre communauté. Il peut donner naissance à de petites, mais aussi à de grandes réalisations et les citoyens ont donc tout avantage à s'intéresser à ce mécanisme démocratique qui est distinct dans la ville de Québec.

Je remercie toutes les personnes qui réalisent au quotidien et avec cœur notre mission sociale. Leur engagement à l'excellence est inspirant et nous permet de rêver à l'amélioration de la qualité de vie dans notre quartier Saint-Louis.

Carolle Dussault, présidente

Caralle Tursant

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Notre conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements au règlement d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique, etc.

2.2. Conseil de quartier de Saint-Louis

Le conseil de quartier de Saint-Louis représente les citoyens et les citoyennes qui y résident; ses limites ont été déterminées par la Ville de Québec : une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.4). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2006, pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil qui a donc été créé en mars 2007.

2.3. La mission du conseil de quartier

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.4. Le rôle du conseil de quartier

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier;
- Tenir des séances de consultation publique;
- Transmettre leur avis au conseil de ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le guartier.

Jusqu'à maintenant, l'administration municipale a suivi la plupart des recommandations touchant à des modifications au zonage que lui a soumises le Conseil de quartier de Saint-Louis. C'est dire l'importance de cette instance qui, d'ailleurs, est unique au Québec.

2.5. Membres citoyens

Le Conseil de quartier de Saint-Louis est normalement composé de huit membres (quatre femmes et quatre hommes résidants du quartier). Trois membres additionnels peuvent s'ajouter en les cooptant en cours d'année. Les membres du Conseil de quartier de Saint-Louis ont été élus le 10 avril 2013, au centre sportif de Sainte-Foy, situé au 930, avenue Roland-Beaudin. Le conseil de quartier est maintenant composé de 11 membres.

| Composition du conseil de quartier de Saint-Louis | | |
|---|-----------------|--|
| Madame Carolle Dussault | Présidente | |
| Madame Mélanie Préfontaine | Vice-présidente | |
| Monsieur Bernard Darveau | Secrétaire | |
| Monsieur Louis Alexandre | Trésorier | |
| Madame Nicole Breton | Administratrice | |
| Monsieur Damien de Halleux | Administrateur | |
| Monsieur Gilles Filiatrault | Administrateur | |
| Madame Ingrid Garcia | Administratrice | |
| Madame Huguette Lépine | Administratrice | |
| Monsieur Jean Pierre Paloux | Administrateur | |
| Madame Khadija Said | Administratrice | |

Au cours de l'année 2013, les membres se sont distribué certains dossiers selon les catégories suivantes :

- Mobilité durable
- Sécurité routière, incluant entretien et déneigement
- Environnement, incluant les parcs et les boisés
- Culture, patrimoine
- Organismes communautaires
- Urbanisme, densification
- Suivi du PPU

2.6. Membres du conseil d'arrondissement

Trois membres du conseil de l'arrondissement Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge dont fait partie le quartier Saint-Louis sont membres d'office du conseil, mais n'ont aucun droit de vote.

Jusqu'aux élections de novembre 2013, mesdames Francine Lortie, Christiane Bois et Marie-Josée Savard, conseillères municipales, ont représenté le conseil d'arrondissement lors des assemblées de notre conseil de quartier.

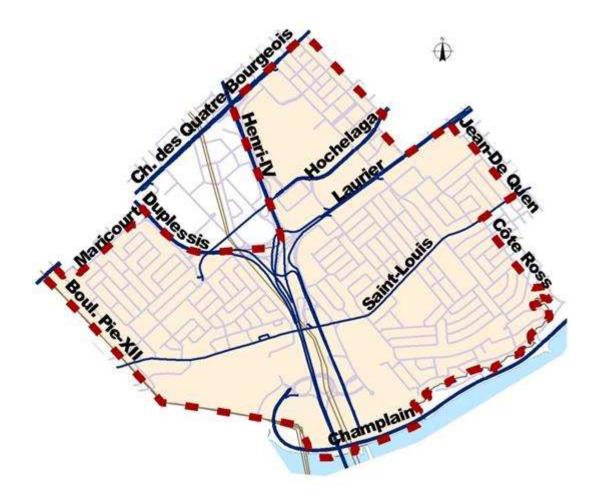
Les élections de novembre 2013 ont désigné trois nouveaux conseillers municipaux. Il s'agit de madame Anne Corriveau et de messieurs Paul Shoiry et Remy Normand.

2.7. Conseillère en consultations publiques

De plus, le conseil est assisté d'une conseillère en consultations publiques, madame Cristina Bucica. Son rôle est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des séances du conseil respectent les normes établies et de rapporter les décisions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.8. Limites du quartier

Les limites du territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte cidessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées et réunions

En 2013, outre les réunions de travail, le Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu dix rencontres (neuf assemblées ordinaires et une assemblée générale). Les séances mensuelles ont eu lieu à l'édifice Andrée-P.-Boucher, et au centre sportif de Sainte-Foy.

| Séances du conseil de quartier de Saint-Louis en 2013 | | |
|---|--------------------|--|
| 15 janvier, 19 h | 13 septembre, 19 h | |
| 13 février 19 h | 9 octobre, 19 h | |
| 13 mars 19 h | 13 novembre, 19 h | |
| 10 avril, 19 h | 11 décembre, 19 h | |
| (assemblée générale annuelle) | | |
| 15 mai, 19 h | | |
| 12 juin, 19 h | | |

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Des procès-verbaux résumant le contenu des séances ont été rédigés. Le procès-verbal contient : l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et les commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des conseillères et des conseillers municipaux, la correspondance reçue ainsi que les opérations comptables effectués depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs aux résolutions se sont toujours pris à main levée.

Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis a aussi tenu quatre réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de leur mandat, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en début d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Afin de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, le Conseil d'administration a déterminé le temps d'intervention alloué à chaque personne de l'assistance.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. À plusieurs reprises, les conseillères municipales sont intervenues pour fournir des renseignements complémentaires. Les membres ont entendu et répondu aux préoccupations du public dont certaines ont été directement adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

5. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à donner leur opinion sur 4 projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

5.1.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy, R.C.A. 3V.Q. 119.

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 9 janvier 2013 au bureau d'arrondissement, 1130, route de l'Église

6 citoyens étaient présents.

Objet de la demande d'opinion

Modifier la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour les zones touchées par le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy, afin de la mettre en concordance avec le PPU, qui fait maintenant partie intégrante du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec.

Recommandation du conseil de quartier

À la majorité, un membre s'étant abstenu, le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le projet de « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy, R.C.A. 3V.Q. 119 », mais souhaite préciser certains aspects :

Il insiste sur le l'importance que le PPU se réalise dans le respect de la mission des institutions publiques et en collaboration avec ces mêmes institutions

Il suggère d'éliminer les aires de restauration au sud de la rue Hochelaga et dans le secteur de l'Église / Henri-IV afin de ne pas inciter les étudiants à la malbouffe en leur facilitant l'accès.

Il est déçu et demande que la hauteur permise dans le secteur bas Fournier, qui correspond au Nord de la rue Hochelaga, soit revue à la baisse à 3 étages, compte tenu des inconvénients qui seront occasionnés aux résidants du secteur.

Projet de modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha.

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 13 février 2013 à la salle du conseil au centre sportif de Sainte-Foy, 930, avenue Roland-Beaudin

2 citoyens étaient présents.

Objet de la demande d'opinion

La modification proposée vise à réduire de douze à dix mètres la hauteur maximale autorisée d'un bâtiment principal dans les zones 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha. Cette nouvelle disposition à pour effet d'assurer une meilleure intégration volumétrique des constructions.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'approuver le projet de modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33718Ha, 33724Ha et 33725Ha R.C.A.3V.Q. 125

5.3.

Projet Omnibus – Hauteur et densité - Modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33005Ha, 33016Ha, 33701Ha, 33709Ha, 33711Ha et 33722Ha (R.C.A.3V.Q. 142)

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 11 septembre 2013 au centre sportif de Sainte-Foy, 930, avenue Roland-Beaudin

80 citoyens étaient présents.

Objet de la demande d'opinion

Modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33005Ha, 33016Ha, 33701Ha, 33709Ha, 33711Ha et 33722Ha (R.C.A.3V.Q. 142)

Recommandation du conseil de quartier

Considérant que la majorité des citoyens présents dans la salle se sont dit plutôt en accord avec modifications proposées,

Considérant que plusieurs questions des citoyens portaient sur la façon de calculer la hauteur des bâtiments, que ce soit sur des terrains plats ou en pente,

Considérant que plusieurs personnes ont exprimé leur préoccupation pour une meilleure intégration architecturale des nouveaux projets dans leur milieu,

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du quartier de Saint-Louis recommandent unanimement au conseil d'arrondissement :

- d'adopter le projet de modification au règlement sur l'urbanisme relativement aux zones 33005Ha, 33016Ha, 33701Ha, 33709Ha, 33711Ha et 33722Ha (R.C.A.3V.Q.142) tel que présenté;
- de rendre disponible pour la population, sur le site Internet, les modalités de calcul de la hauteur des bâtiments;
- de viser une meilleure intégration architecturale des nouveaux projets dans leur milieu.

5.4.

Projet omnibus général de modification au Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33004Hc, 33008Hb, 33022Ha et 33704Ha (R.C.A.3V.Q. 140).

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 11 septembre 2013 au centre sportif de Sainte-Foy, 930, avenue Roland-Beaudin

80 citovens étaient présents.

Objet de la demande d'opinion

Modification le Règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33004Hc, 33008Hb, 33022Ha et 33704Ha

Recommandation du conseil de quartier

Considérant que la majorité des citoyens présents dans la salle se sont dit plutôt en accord avec les modifications proposées,

Considérant qu'une pétition signée par 33 résidants des rues de Dijon et du Gaspareau, zone adjacente à la zone 33004Hc (côté sud de l'avenue Maricourt) a été déposée lors de la consultation publique pour appuyer la modification proposée concernant la zone 33004Hc.

Considérant que plusieurs questions des citoyens portaient sur la façon de calculer la hauteur des bâtiments, que ce soit sur des terrains plats ou en pente,

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du quartier de Saint-Louis recommandent unanimement au conseil d'arrondissement :

- d'adopter le projet de modification au règlement sur l'urbanisme relativement aux zones 33004Hc, 33008Hb, 33022Ha et 33704Ha (R.C.A.3V.Q.140) tel que présenté;
- de rendre disponibles pour la population, sur le site Internet, les modalités de calcul de la hauteur des bâtiments.

6. RÉALISATIONS ET RÉSEAUTAGE

RÉSOLUTIONS 2013 DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

En 2013, outre les résolutions concernant le fonctionnement des séances du conseil de quartier (adoption de l'ordre du jour, du procès-verbal et du paiement des honoraires de la personne responsable de la saisie des procès-verbaux), le conseil a voté les résolutions que l'on retrouve dans le tableau suivant :

| Numéro | Résolution | |
|---|---|--|
| 13-01-04 | Concernant la passerelle Dijon-Maricourt, sur une proposition dûment appuyée, il | |
| | est résolu unanimement de demander à la Ville de Québec, en lien avec les objectifs | |
| | énoncés dans le Plan de mobilité durable, qu'elle considère la passerelle Dijon- | |
| | Maricourt au même titre qu'un trottoir très utilisé et l'entretienne en tout temps, | |
| | incluant le ramassage des feuilles l'automne et son dégagement l'hiver. | |
| 13-05-03 Concernant le boisé de Rochebelle situé au nord-ouest de l'école seconda | | |
| | même nom, sur proposition de Carolle Dussault appuyée par Nicole Breton, il est | |
| | résolu de demander à la Ville la conservation et la protection intégrale de ce boisé, | |
| | de l'insérer dans le couloir vert déjà prévu au PPU pour ce secteur et de produire une | |
| | étude visant à classifier ce boisé | |
| 13-05-04 | Afin d'assurer la sécurité des enfants fréquentant les écoles Saint-Vincent et Saint- | |
| | François ainsi que le parc Saint-Denys, il est résolu, sur proposition de Khadija Said | |
| | appuyée par Gilles Filiatrault, de demander à la Ville d'installer des arrêts aux 3 coins | |
| | de l'intersection des avenues Wolfe et L'Isle Dieu et de prolonger la zone de | |
| | réduction de vitesse de 30 km/h jusqu'à la rue Montreuil. | |
| 13-05-05 | Concernant la plantation de nouveaux arbres sur la rue le Noblet, il est résolu | |
| | unanimement de demander à Mme Bois qu'elle en fasse la demande auprès de | |
| | l'Arrondissement. | |
| 13-05-08 | Concernant l'aménagement d'un lien piétonnier qui viendrait rejoindre du côté | |
| | ouest le viaduc de l'autoroute Duplessis, sur une proposition dûment appuyée, il est | |
| | résolu unanimement d'en faire la demande à la Ville et au MTQ | |
| 13-07-03 | Concernant la demande d'appui au Regroupement des organismes | |
| communautaires de la région 03 (ROC 03), sur une proposition dûment app | | |
| est résolu unanimement d'appuyer cette demande. La lettre d'appui leui | | |
| | acheminée par la présidente, Mme Carolle Dussault | |
| 13-08-03 | Considérant que le trottoir de la rue Fournier n'est jamais déneigé en hiver | |
| | Considérant le développement domiciliaire dans le secteur du Plateau de Sainte- | |
| | Foy, avec un nombre accru de résidents | |
| | Considérant un trafic automobile plus important dans le même secteur, car les | |
| | automobilistes afin d'éviter la route de l'Église, empruntent de plus en plus | |
| | l'avenue l'Isle Dieu, la rue Fournier et la rue de la Picardie pour se rendre sur le | |
| | boulevard Hochelaga | |
| | Considérant une fréquentation piétonne importante sur l'axe nord-sud de la rue | |
| | Fournier, notamment pour se rendre aux différents centres d'achats du | |
| | boulevard Laurier et/ou aux immeubles de bureaux qui se trouvent entre le | |
| | boulevard Hochelaga et le boulevard Laurier | |
| | Considérant qu'il y a présence d'un passage piéton avec des feux de signalisation | |
| | sur le boulevard Hochelaga (à la partie sud de la rue Fournier), les piétons sont | |

davantage enclins à privilégier leurs déplacements par la rue Fournier.

• Il s'avère que le risque d'accidents impliquant des automobilistes et des piétons devient plus important et préoccupant.

Sur une proposition de Gilles Filiatrault appuyée par Jean-Pierre Paloux, il est résolu à l'unanimité de demander aux organismes responsables de prendre les mesures nécessaires pour procéder au déneigement du trottoir de la rue Fournier.

13-08-01 Remise en question des travaux de construction d'un terminal de granules de bois dans le secteur de l'Anse au Foulon

- Considérant la volonté politique et les efforts financiers importants consentis par la Ville de Québec, la Commission de la Capitale Nationale du Québec et le gouvernement du Québec depuis plus d'une dizaine d'années visant à éliminer les silos et réservoirs situés le long du boulevard Champlain dans le but de redonner le fleuve Saint-Laurent aux citoyens;
- Considérant le manque flagrant de transparence et le manque de volonté de consulter la population de la part des organismes impliqués dans la construction de deux immenses silos destinés à recevoir des granules de bois;
- Considérant que les granules de bois sont classifiées comme matière dangereuse (Classe 4.1) et qu'à ce titre, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de leur transport et de leur entreposage;
- Considérant que le transport par rail et que l'entreposage de ces granules de bois en quantité industrielle se font sur le territoire ou à proximité du territoire du conseil de quartier de Saint-Louis;

Sur une proposition de Damien de Halleux appuyée par Jean-Pierre Paloux il est résolu à l'unanimité de demander aux organismes impliqués dans la construction de ces deux silos de :

- cesser immédiatement la construction de ces entrepôts ;
- évaluer les différentes alternatives de relocalisation et d'atténuation des impacts de ces entrepôts;
- présenter des études indépendantes permettant de déterminer les impacts visuels, sécuritaires et environnementaux;
- s'engager à organiser une consultation publique indépendante

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE QUARTIER DE L'ARRONDISSEMENT

Un membre du conseil, habituellement la personne qui occupe la présidence, participe aux rencontres des présidents des conseils de quartier de l'Arrondissement. Ces rencontres (environ six par année) visent à échanger sur nos problématiques et à mettre en commun des solutions pour faire avancer nos dossiers.

PARTICIPATION À UN COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Messieurs Damien de Halleux et Bernard Darveau ont été mandatés pour assister au colloque «De la zone scolaire à la ville active : Mieux intervenir pour sécuriser les déplacements actifs», tenu à Montréal le 15 mai 2013 et organisé par l'Association québécoise des transports (AQTr) avec pour partenaire la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le lecteur intéressé peut prendre connaissance du compte rendu qui en a été fait en consultant l'adresse suivante :

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quar_tier/saintlouis/index.aspx

Les présentations complètes sont également disponibles sur le site de l'AQTr :

http://www.aqtr.qc.ca/index.php/fr/activites/resume-dactivites/2013/item/378

PLAN D'ACTION DU PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER

À l'automne 2013, monsieur Jean-Claude Lalonde, responsable de la coordination des plans directeurs de quartier, est venu faire le point au conseil de quartier sur le plan d'action du plan directeur. Le conseil de quartier éprouve des difficultés à s'arrimer à ce plan et poursuivra sa réflexion concernant sa contribution à ce plan.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU CHEMIN SAINT-LOUIS COMME BIEN PATRIMONIAL NATUREL

Lors de la séance du Conseil de quartier de Saint-Louis du 13 février 2013, madame Francine Lortie, conseillère municipale, informait le conseil qu'une présentation de l'étude serait faite aux conseils de quartiers concernés, présentation qui n'a jamais eu lieu. Il semble que le dossier n'a pas encore reçu l'attention que le comité exécutif de la Ville doit lui porter avant d'être présenté aux conseils de quartier concernés. Un citoyen du quartier a fait une demande de révision auprès de la commission d'accès à l'information afin que le rapport soit rendu disponible. C'est un dossier que nous suivons avec attention.

7. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil de quartier de Saint-Louis est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2013 et de la participation des citoyens et des citoyennes qui ont été souvent nombreux à assister aux rencontres en cette année du PPU.

Au 31 décembre 2013, le conseil de quartier dispose d'un actif de 954,58 \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2013

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

| BILAN | |
|---------|---------------|
| AU 31 I | DÉCEMBRE 2013 |

| | 2013 | 2012 |
|---------------------|------|------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| ENCAISSE | 456 | 908 |
| PETITE CAISSE | 46 | 47 |
| ACTIF NET | | |
| ACTIF NET | | |
| NON AFFECTÉ | 502 | 955 |

| AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS : | |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

| | \$ | \$ |
|---|---|--------------------------------|
| PRODUITS | | |
| SUBVENTIONS – VILLE DE QUÉBEC FONCTIONNEMENT AUTRE (REMBOURSEMENT FRAIS BANCAIRES) | 1 200,00 0 | 0 |
| · | 1 200,00 | 0 |
| CHARGES FONCTIONNEMENT RÉUNIONS DE TRAVAIL REPRÉSENTATION: ZONE SCOLAIRE À VILLE ACTIVE (AQTR) | *1 014,56 373,11 264,44 1 652,11 | 783,84 0 40,00 823,84 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES | (452,11) | (823,84) |
| ACTIF NET NON AFFECTÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 954,58 | 1778,42 |
| ACTIF NET NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE | 502,47 | 954,58 |
| *DONT 33\$ POUR INSCRIPTION 2013 AU REGISTRE DE | S ENTREPRISES. | |